



**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**2024 - 24**

ARRETE PORTANT OUVERTURE AU PUBLIC DE LA SCENE  
(RUE HILAIRE TABOUREL)

Le Maire de POILLEY

**Vu**, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

**Vu**, le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article R.123-46 ;

Considérant le rapport de vérification technique, établi le 26 mars 2024 par le bureau de vérification des chapiteaux, tentes et structures de Merville (Nord) et valable jusqu'au 22/03/2026, concernant le podium couvert mobile loué par la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie à l'APE Juilley Poilley Précey ;

Considérant la demande en date du 18 juin 2024 par laquelle Mme Marjolaine CHAIGNON, présidente de l'APE Juilley Poilley Précey, sollicite l'autorisation d'ouvrir une scène au public qu'elle loue pour la fête de l'école du 28 juin 2024 au pôle territorial du Mortainais de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

**Arrête**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

En raison de la fête de l'école, il est autorisé l'ouverture au public, du vendredi 28 juin 2024 à 16h00 au samedi 29 juin 2024 à 2h00, la scène mobile immatriculée CS 088 LW, appartenant à la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, rue Hilaire Tabourel à Poilley.

**ARTICLE 2 : Dispositions**

Le stationnement et la circulation pourront être temporairement interdit dans la journée du 28 juin 2024 pour l'installation de cette scène.

A Poilley, le 21 juin 2024  
Le Maire,  
Pierre-Michel VIEL



**Ampliatiions destinées à :**

Monsieur le Sous-préfet d'Avranches  
Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Ducey  
Monsieur le Chef de Centre de Secours de Ducey  
Madame la Présidente du comité des fêtes  
Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.